

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL ANNULATIF n°074/2026
Autorisant l'installation d'une benne au 12 allée des buttes

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu la demande de M Cyril PIART pour le stationnement d'une benne devant le 12 allée des Butes du 07/05/2026 au 11/05/2026.

Vu l'arrêté n°068/2026 du 5 mai 2026.

Considérant que la benne a été déposée dans l'allée de M Cyril PIART et non sur le domaine public, en conséquence il y a lieu d'annuler l'arrêté municipal 068/2026.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°068/2026 du 5 mai 2026 est annulé.

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Crégy-lès-Meaux le 18/05/2026

Par délégation,

Mme Nathalie DUPONT

4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement urbain
Transition écologique et biodiversité

